



ASSOCIATION OF CONSULTING
ENGINEERING COMPANIES | CANADA
ASSOCIATION DES FIRMES
DE GÉNIE-CONSEIL | CANADA

Le 6 avril 2020

L'honorable Bill Morneau
Ministre des Finances
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

L'honorable Mary Ng
Ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce
international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

OBJET : Subvention salariale d'urgence du Canada

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Au nom de l'Association des firmes de génie-conseil - Canada (AFGC), nous aimerions par la présente vous remercier d'avoir réagi à la crise de la COVID-19 en adoptant une approche pangouvernementale efficace. L'AFGC-Canada a été impressionnée par la rapidité avec laquelle le gouvernement a mis au point et déployé la *Subvention salariale d'urgence du Canada*. Lorsqu'il sera mis en œuvre pleinement et efficacement, ce programme sera essentiel, car il permettra à nos firmes membres de traverser cette crise sans perdre leurs capacités et leur expertise, puis de participer à la reprise de l'économie canadienne.

Toutefois, nous sommes préoccupés par la période d'admissibilité qui, telle qu'elle est expliquée sur le site Web du gouvernement, va considérablement limiter l'accès au programme des firmes qui, dans bon nombre de secteurs, offrent des services professionnels. Nous pensons qu'il s'agit là d'une lacune involontaire susceptible d'être corrigée pour que le programme cible un plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont touchées par la crise.

Ainsi, selon notre compréhension, la subvention salariale de 75 % est offerte aux employeurs enregistrant une réduction de 30 % de leurs revenus. L'admissibilité dépend des changements qui se sont produits dans le revenu mensuel de base, d'une année à l'autre, pendant les trois périodes de demande – à commencer par la Période 1, dont les revenus doivent être comparés à ceux de mars 2019 à mars 2020.

Bon nombre de professionnels et de firmes de services, y compris les firmes de génie-conseil, ont pour pratique de facturer les heures de travail du mois qui vient de s'écouler. Par exemple, les revenus du mois de mars 2020 pourraient en fait refléter les heures facturées en février 2020 pour le travail réalisé en janvier 2020. Par conséquent, l'incidence de la

420-130, rue
Albert Ottawa
(ON) K1P 5G4
Tél. : 613-236-0569
Télec. : 613-236-
6193

www.acec.ca
info@acec.ca

Member Organizations Organisations membres

Association des firmes
de génie-conseil –
Québec

Association of
Consulting Engineering
Companies – British
Columbia

Association of
Consulting Engineering
Companies – Manitoba

Association of
Consulting Engineering
Companies – New
Brunswick

Association of
Consulting Engineering
Companies –
Newfoundland and
Labrador

Association of
Consulting Engineering
Companies –
Northwest Territories

Association of
Consulting Engineering
Companies – Prince
Edward Island

Association of
Consulting Engineering
Companies –
Saskatchewan

Association of
Consulting Engineering
Companies – Yukon

Consulting Engineers
of Alberta

Consulting Engineers
of Nova Scotia

Consulting Engineers
of Ontario



A FIDIC Member Association
membre de la FIDIC

COVID-19 sur les revenus du mois de mars 2020 pourrait ne pas se faire sentir avant le mois d'avril ou de mai, voire juin ou encore plus tard (selon les modalités de paiement du client). De la même façon, l'incidence sur le revenu pendant les périodes 2 et 3 ne se manifesterait probablement pas avant l'expiration du programme. Certaines firmes ne pourraient donc bénéficier du programme que pendant deux mois ou moins – ou ne pas y avoir droit. Si cela se produisait, bon nombre de firmes seraient dans l'obligation de congédier du personnel ou de fermer leurs portes - ce qui entraînerait peut-être des retards dans la réalisation d'importants projets d'infrastructure au Canada.

Par conséquent, nous prions le gouvernement du Canada de bien vouloir passer en revue les périodes d'admissibilité afin de les assouplir. La solution la plus simple serait de prolonger la période d'admissibilité à 12 semaines à compter de la date à laquelle une firme dépose sa première demande. Sinon, le gouvernement pourrait permettre aux firmes de services professionnels de montrer qu'elles ont perdu des revenus en s'appuyant sur leurs comptes débiteurs ou sur tout autre mécanisme.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à nos inquiétudes. Ce programme ayant été créé dans des temps records pour aider le plus grand nombre possible d'entreprises, il est inévitable que toutes les situations n'aient pu être anticipées. Nous sommes certains que même après avoir lancé ce programme, vous n'hésitez pas à le peaufiner pour que le plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier. À titre de représentants du secteur du génie-conseil, notre but est de contribuer à l'essor des infrastructures essentielles, dont les Canadiens dépendent chaque jour. À cet égard, nos objectifs sont alignés sur ceux de votre gouvernement.

L'AFGC représente plus de 400 firmes de génie-conseil au Canada - des sociétés d'envergure mondiale aussi bien que des PME appartenant aux employés – qui offrent des services professionnels en génie et en sciences et qui sont en première ligne pour ce qui est de la livraison d'infrastructures essentielles. En permettant aux firmes de services professionnels de bénéficier pleinement de la *Subvention salariale d'urgence du Canada*, vous aidez les firmes membres de l'AFGC-Canada et les firmes d'autres secteurs à conserver les capacités et l'expertise essentielles dont le Canada a besoin pour traverser cette crise et contribuer à la reprise qui suivra.

En cette période de pandémie de COVID-19, nous applaudissons l'approche pangouvernementale que vous avez adoptée pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens tout en veillant à la viabilité de notre économie.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.



John D. Gamble, P.Eng.
Président et chef de la direction